

ORTHORISQ

Lettre explicative à tous les adhérents

Chers collègues

Voici venu le temps des bilans de vos démarches qui vous permettront d'obtenir l'accréditation de l'HAS après avis de l'expert, chirurgien orthopédiste qui gère votre dossier. Faute de cette accréditation, le remboursement partiel de cotisation d'assurance dont vous avez bénéficié vous sera réclamé.

Il vous faut donc satisfaire à toutes les obligations :

- Paiement des cotisations 2007-2008, 2008-2009
- Participation à une journée annuelle de formation, dernière séance, le 27 mars ; inscription en ligne sur le site de la SOFCOT/INFO PERSONNELLES
- Déclaration de 3 EPR par an dont 2 ciblées (erreur de côté, matériel défaillant ou manquant, antibio prophylaxie)
- Audit initial (première année) des comptes rendus opératoires et nouvelle évaluation (deuxième année) pour décrire les progrès réalisés après nouvel audit
- Engagement à l'application des recommandations concernant le bon usage de l'antibioprophylaxie et commentaires indiquant la situation de votre pratique.

N'oubliez pas de répondre aux demandes d'explications complémentaires des experts à propos des EPR déclarés ; un message vous est envoyé par l'expert avec invitation à vous rendre sur votre site HAS. Il convient de cliquer sur le N° d'EPR concerné, de lire la demande de l'expert en cliquant sur l'icône « message » et d'y répondre en n'oubliant pas d'envoyer la réponse à l'OA d'accréditation en cliquant sur l'icône d'envoi.

Il est certain que les démarches sont difficiles et parfois exaspérantes, nous travaillons à l'amélioration du logiciel, la majorité d'entre vous arrivent à compléter leur bilan, vous y arriverez bien sûr aussi. Les experts souffrent autant que vous des lourdeurs d'utilisation du site et de ses défaillances, ce sont des collègues, essayons de nous entendre en attendant les améliorations souhaitées !

Je reste bien sûr à votre disposition pour recevoir vos commentaires et recueillir vos doléances,

Cordiales salutations

Docteur Jean Claude VOGT
Représentant élu des adhérents

Jean-claude.vogt@wanadoo.fr ou jcmpmjpc@noos.fr